

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 14 (1938-1939)  
**Heft:** 16

**Artikel:** Être prêt!  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-708853>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pour le maintien de son autorité personnelle. En effet, *l'autorité du sous-officier est toujours atteinte si celui-ci change sa manière de faire parce qu'il se sait surveillé.*

Malheureusement, on constate encore trop souvent, dans notre armée, cette faute capitale. Il n'est pas possible à un sous-officier d'exiger un travail consciencieux de ses subordonnés si son propre sentiment du devoir n'est pas parfait. Il est donc indispensable que sa conduite soit indépendante et stricte dans n'importe quelle situation. C'est une grave erreur de croire que le soldat ne s'aperçoit pas du changement apporté par le sous-officier dans sa tenue ou son allure lorsqu'il sent la présence d'un officier. Nos hommes sont, en général, des observateurs plus fins qu'on ne le pense et ils sentent parfaitement la différence qui existe entre le « bluff » et le naturel. *Soyons donc pénétrés que le sentiment du devoir est incompatible avec le « bluff » et la fausse apparence.*

#### 5. Initiative et sentiment des responsabilités.

Si les ordres viennent à faire défaut, le sous-officier doit agir de son propre chef, tout en respectant l'idée directrice qui lui a été inculquée par son supérieur. Par exemple, si, pour une raison ou pour une autre, un exercice prévu à l'ordre du jour ne peut être exécuté, le sous-officier en traitera un autre choisi dans le programme prévu et en informera son chef à la première occasion. *Le sentiment des responsabilités et l'esprit d'initiative sont deux choses indispensables à tous les grades.* Il ne faut cependant pas les confondre avec l'obstination et l'entêtement.

#### 6. Eviter toute dispute devant la troupe.

Il est inadmissible que des sous-officiers se disputent ou se raillent en présence de leurs subordonnés.

*Un différend, toujours possible, doit se liquider dans l'intimité la plus stricte.*

#### 7. Du droit de la plainte.

Le sous-officier ne tolérera jamais que des hommes critiquent, en sa présence, les erreurs effectives ou imaginaires d'un supérieur. Celui qui se croit en droit de se plaindre, le fera poliment et selon les prescriptions du règlement de service.

*Si une décision injuste vient frapper le sous-officier lui-même, celui-ci ne doit, en aucun cas manifester son mécontentement devant la troupe.* Cela ne veut pas dire que le sous-officier doit l'accepter sans autre. Dans un cas pareil, il peut demander à son chef un entretien particulier au cours duquel il exposera franchement et calmement son point de vue. Il en résultera une détente utile, car, si un officier ou un sous-officier supérieur s'est laissé aller à critiquer vertement un sous-officier devant les soldats, il reconnaîtra certainement sa faute et fera tout pour réhabiliter celui qui, d'une façon incorrecte, a été pris à partie. Pour ce faire, le supérieur n'a qu'à se mettre, en pensée, à la place de son subordonné.

*Les chefs de tous grades doivent se respecter réciproquement. Ils observeront, dans leurs rapports, un tact naturel et de bon aloi.*

C'est seulement dans ces conditions que la troupe gardera de l'estime pour ses supérieurs.

#### 8. Conduite en dehors du service.

*Pendant le temps de liberté, il est, en règle générale, préférable que les sous-officiers sortent entre eux.* Dans tous les cas, le sous-officier n'acceptera jamais que l'un de ses subordonnés lui offre des consommations; ce serait le meilleur moyen pour lui de perdre son in-

dépendance. Sur ce point, il faut être particulièrement attentif, car l'on rencontre toujours des individus qui emploient ce moyen, espérant ainsi bénéficier d'avantages spéciaux.

Il est également inadmissible qu'un sous-officier cherche à emprunter de l'argent à ses hommes.

#### 9. Le salut.

*Le sous-officier doit répondre correctement au salut de chaque soldat.* Dans ce domaine, l'on constate souvent un laisser-aller que rien ne peut justifier. L'inobservation de cette règle sera pour l'homme bien intentionné une vexation qui n'ira pas sans se répercuter dans son travail.

Les sous-officiers de même grade se doivent le salut réciproque. *Celui qui possède la meilleure éducation salue le premier.*

#### 10. Le bon exemple est à la base de toute discipline.

Soulignons encore une fois l'importance du bon exemple.

*Partout et toujours, le sous-officier doit être pour ses subordonnés, un modèle de conscience, de tenue, d'allure et d'endurance.*

(A suivre.)

(Extrait de l'ouvrage « Formation et instruction du soldat » par le major Barth. Editeur: Stämpfli & Cie., Hallerstr. 7, Berne. Prix fr. —.80.)

### Etre prêt!

Habitué que nous sommes tous aux paisibles et pittoresques entrées en service de nos cours de répétition, combien d'entre nous n'ont-ils pas mesuré tout le sérieux et tous les imprévus que pourrait comporter une situation de guerre, alors que dernièrement des bruits inquiétants se faisaient jour partout? Oui, être prêt ne signifie pas, tout bonnement, boucler son sac et filer, cigarette aux lèvres, vers la caserne. Il s'agit bien plutôt, en tant que chefs, d'être capable de faire front à toutes les situations, en disposant d'un bagage de connaissances pratiques aussi complet, aussi vaste que possible. Il ne le sera jamais assez. Etre prêt, c'est donc l'affaire de chacun d'entre nous.

A cet égard, que ferions-nous si les sous-officiers n'avaient pas l'occasion de parfaire, en dehors du service mais dans des exercices à caractère militaire, leur instruction forcément limitée aux éléments les plus importants? Que ferions-nous sans l'énorme activité déployée par nos sociétés militaires, sans ces concours fréquents qui permettent à chacun de se remettre « sur la forme »? A vrai dire, il est difficile aujourd'hui de concevoir un sous-officier digne de ce nom, qui se désintéresse de ces activités hors-service devenues essentielles.

C'est précisément pour servir cette idée du perfectionnement toujours plus poussé de nos cadres, que s'ouvriront à fin juillet les premières *Journées romandes de Sous-officiers*, à Neuchâtel. Organisées avec un soin particulier, dotées de concours variés et intéressants, elles constitueront pour les sous-officiers de langue française, italienne et romanche qui auront le plaisir de s'y rencontrer, l'événement marquant de leur activité en 1939.

### Difesa elvetica

La posizione politica e militare della Svizzera a ricevuto una grave scossa il giorno in cui spariva l'Austria.

L'Austria-Ungheria rappresentava, dal punto di vista politico, ed anche da quello economico e militare, un elemento di equilibrio, non solo per i paesi danubiani, ma per l'intero continente. Il Congresso di Versailles ha commesso il grave errore di indebolire troppo l'Austria e di creare, sul Danubio e nei Balcani, attraverso agguente o mutilazioni, una serie di Stati troppo piccoli per essere veramente grandi e troppo grandi per contentarsi della parte di piccoli. In particolare è stata ridotta male la vecchia Austria la quale, costituita in Repubblica, si è trovata nella condizione di avere una grande capitale e, invece, un territorio assolutamente